

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BILAN 2023



Déposé au Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel

Mai 2024



TABLE DES MATIÈRES

1	FAITS SAILLANTS 2023	1
2	MISE EN CONTEXTE	3
3	BILAN DE L'ANNÉE 2023 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	4
	3.1 Quantités totales collectées	4
	3.2 Écocentre	7
4	PROJETS RÉALISÉS	9
	4.1 Campagne GMR.....	9
	4.2 Collecte de plastiques de bateaux.....	9
	4.3 Récupération des tubulures acéricoles	9
	4.4 Broyage de branches à l'écocentre	9
	4.5 Adoption et entrée du PGMR 2023-2030.....	9
	4.6 Projet d'encombrants valorisables	9
	4.7 Lieu de dépôt des capsules Nespresso	10
5	CONCLUSION	11

Liste des Tableaux

Tableau 3-1 Quantités totales collectées (t)	4
Tableau 3-2 Quantités de matières déposées à l'écocentre (tonne) en 2022 et 2023	7

Liste des Figures

Figure 3-1 Évolution des quantités de 2016 à 2023	4
Figure 3-2 Évolution des quantités de 2016 à 2023	5
Figure 3-3 Composition des matières collectées en 2023.....	6
Figure 3-4 Composition des matières collectées à l'écocentre en 2023	8

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CRD	Construction, rénovation et démolition
Hab.	Habitant
ICI	Industries, commerces et institutions
Kg	Kilogramme
Métaux	Métaux usagés déposés à l'écocentre
MO	Matières organiques composées de résidus alimentaires et de résidus de jardin
MR	Matières recyclables composées de carton, papier, plastique, verre et métal
OM	Ordures ménagères : contenu des bacs et des conteneurs à déchets ainsi que les encombrants
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PE	Produits électroniques
RDD	Résidus domestiques dangereux
T	Tonne métrique : 1 000 Kg
U.O.	Unité d'occupation résidentielle ou commerciale

1 FAITS SAILLANTS 2023

Augmentation de 2,2 % des matières enfouies

Le taux d'enfouissement a augmenté de 2,2 % à l'échelle de la MRC de Pierre-De Saurel, entre 2022 et 2023, passant de 275 kg/habitant à 283 kg/habitant (le secteur résidentiel). Cette augmentation s'explique par le fait que la majorité des multilogements n'utilise pas pleinement de bac à composte et le tri des matières n'est pas adéquat. Un effort soutenu d'information et de sensibilisation doit être mené à l'endroit des multilogements.

Augmentation de 9,2 % des résidus de construction, rénovation et de démolition collectés

Le dépôt par les citoyens de rebuts en provenance du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) est en augmentation. Cette augmentation peut s'expliquer par la promotion de l'écocentre auprès des citoyens pour le dépôt de ces matières de CRD et le fait que les bacs qui contiennent ces rebus ne seront pas collectés.

Augmentation de 9 % de la collecte des matières organiques

En 2023, la collecte des matières organiques a augmenté de 9 % par rapport à l'année 2022. Cette situation peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- La sensibilisation opérée auprès des résidents de l'Office d'habitation de Pierre-De Saurel sur le bon tri des matières résiduelles;
- La campagne de sensibilisation sur la GMR intitulée « Quel bac? » lancée par la MRC avec l'accompagnement de la firme COLOSSE.

Baisse de 1 % de la collecte des matières recyclables

La quantité de matières recyclables collectée a diminué de 1 % par rapport à 2022. Cette diminution peut s'expliquer par la contamination des matières récupérées par la présence de matières non acceptées dans le bac. L'évolution des habitudes de consommation et des produits d'emballage peut aussi expliquer cette diminution des quantités collectées; des efforts d'information et de sensibilisation doivent se poursuivre pour s'assurer de recycler toutes les matières acceptées.

Augmentation de 8,8 % des visites à l'écocentre

En 2023, le nombre de visites à l'écocentre est en augmentation par rapport à celui de 2022. En 2023, on dénombre 30 807 visites de citoyens à l'écocentre; en 2022, elles étaient de 28 321, soit une augmentation de 8,8 %. Cette augmentation s'explique par le fait que les bacs contenant des RDD ne sont pas collectés et que ces mêmes matières ne peuvent être disposées qu'à l'écocentre ou dans les points de dépôts officiels.



2 MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 de la MRC de Pierre-De Saurel est entré en vigueur le 5 juillet 2023 conformément aux exigences du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

La mise en œuvre du PGMR contribue aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Cette politique s'inscrit dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte. En effet, les millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année au Québec recèlent un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. Elle vise à créer une société sans gaspillage grâce à une saine gestion des matières résiduelles. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Par le biais de son PGMR, la MRC de Pierre-De Saurel vise à atteindre les objectifs suivants d'ici 2030 :

- Atteindre la cible gouvernementale d'élimination des matières résiduelles, soit moins de 525 kg/habitant/an d'ici 2029;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal d'ici 2029;
- Améliorer la gestion des matières organiques en les détournant de l'enfouissement afin d'atteindre 80 % de recyclage des matières organiques putrescibles (incluant résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues municipales et de fosses septiques) d'ici 2029;
- Recycler et valoriser 75 % des résidus de CRD d'ici 2028.

Ce bilan annuel documente les indicateurs de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC et présente les actions réalisées afin de contribuer à atteindre les objectifs du PGMR.

3 BILAN DE L'ANNÉE 2023 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

3.1 Quantités totales collectées

Le tableau 3-1 illustre les quantités totales collectées de 2016 à 2023 en bordure de rue et à l'écocentre.

Tableau 3-1 | Quantités totales collectées (t)

ANNÉE	OM	MR	MO	CRD	TOTAL
2016	18 598	4 834	1 366	2 169	26 967
2017	14 821	4 872	5 944	2 702	28 339
2018	13 622	5 079	6 031	2 365	27 097
2019	13 947	4 900	7 061	2 920	28 827
2020	14 683	4 996	7 327	3 192	30 198
2021	14 892	4 993	7 210	2 511	29 606
2022	14 382	4 825	6 840	2 294	28 342
2023	14 721	4 760	7 444	2 504	29 429
Écart 2023/2022	2,2 %	-1 %	9 %	9,2 %	4 %

La quantité totale des matières résiduelles du secteur résidentiel générées en 2023 sur le territoire de la MRC a augmenté de 4 % par rapport à 2022. Les matières organiques et les résidus de CRD ont augmenté respectivement de 9 % et de 9,2 %. La récupération des matières recyclables a diminué de 1 %. Quant à l'enfouissement, il a augmenté de 2 %.

Figure 3-1 | Évolution des quantités de 2016 à 2023

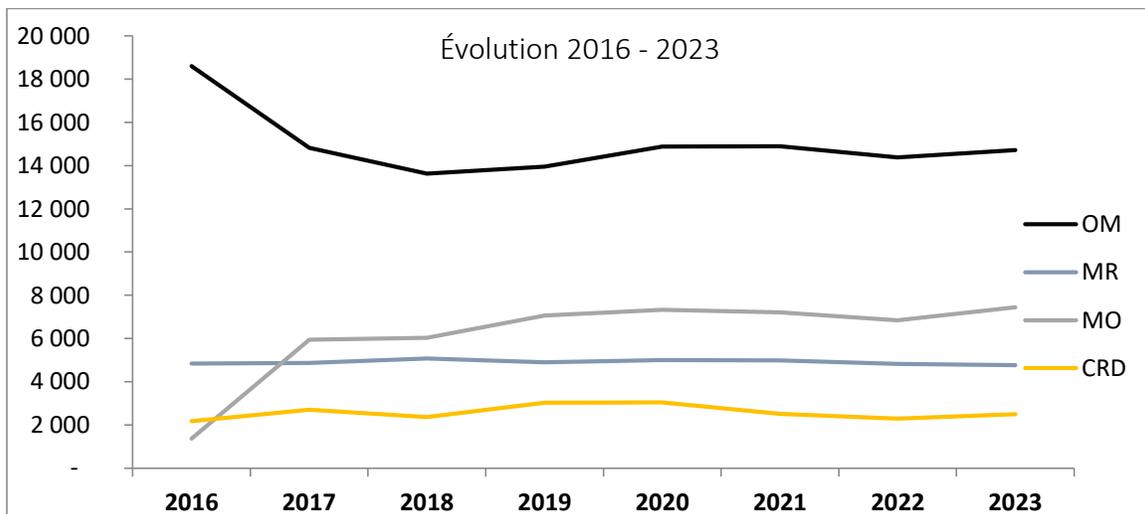
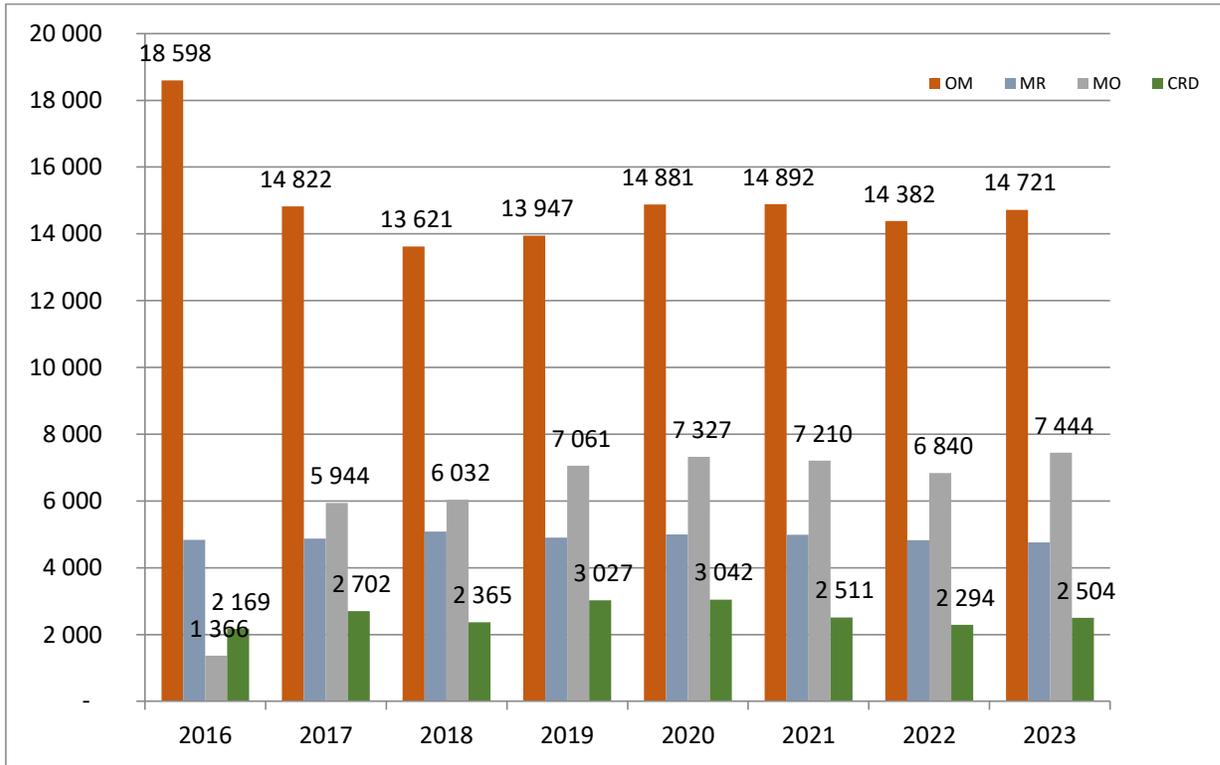


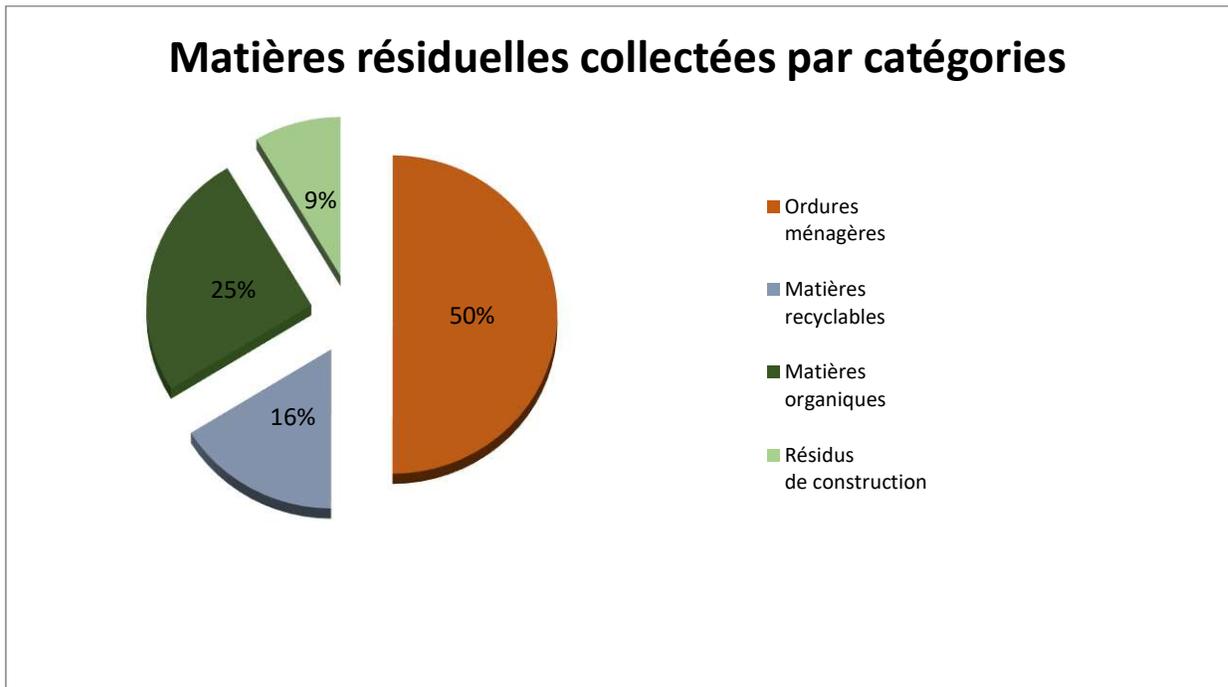
Figure 3-2 | Évolution des quantités de 2016 à 2023



De ces deux figures ci-dessus (figure 3-1 et figure 3-2), il ressort que la tendance de la génération des ordures ménagères est quasiment au même niveau de 2020 à 2023 même si nous observons une légère baisse en 2022. Cependant, celle des matières organiques demeure à la hausse. Quant aux matières recyclables, elles sont relativement stables.

La figure 3-3 détaille la proportion de chaque matière résiduelle récupérée lors des collectes de 2023 sur le territoire de la MRC au niveau résidentiel

Figure 3-3 | Composition des matières collectées en 2023



La part des quantités enfouies prédomine avec 50 %, celle des matières organiques atteint 25 %, celle des matières recyclables représentent 16 % et celle des résidus de construction 9 %.

En se basant sur une étude de RECYQ-QUÉBEC, le potentiel de récupération des matières organiques est de 44 % et celui des matières recyclables est de 36 % au Québec. Cette étude nous montre l'effort que la MRC devra fournir pour atteindre un tri optimal dans notre région. Il s'avère donc primordial que la MRC et les municipalités poursuivent leurs efforts de réduction des déchets et innove en intervention à l'endroit du secteur des multilogements et de certains commerces. Il est aussi important de promouvoir continuellement auprès des citoyens les différents services qu'offre l'écocentre régional.

Pour ce faire, des accents seront toujours nécessaires et soutenus pour :

- ✓ Un tri adéquat par les citoyens afin de diminuer le taux de contamination des collectes des matières recyclables et organiques;
- ✓ Rendre obligatoire l'utilisation des bacs bruns au niveau des multilogements et des commerces;

- ✓ Promouvoir l’herbicyclage et le feuillicyclage;
- ✓ Promouvoir le projet de valorisation du bois en cours de réalisation au niveau de l’écocentre afin de détourner de l’enfouissement les encombrants qui peuvent être valorisés.

3.2 Écocentre

L’écocentre régional Pierre-De Saurel offre aux citoyens de la MRC la possibilité de disposer d’un grand éventail de matières en un seul et même endroit afin qu’elles soient valorisées plutôt qu’enfouies. Cette année, l’écocentre a reçu 30 807 visiteurs, soit une augmentation de près de 9 % des visites par rapport à l’année 2022. Résultat : près de 5 300 (6 449,84 – 1 149) tonnes de matières ont été détournées de l’enfouissement cette année.

Depuis son ouverture, la fréquentation ainsi que la quantité de matières valorisées à l’écocentre sont en constante augmentation. Plusieurs filières de récupérations s’ajoutent au fil des ans, notamment le service de récupération des gaz réfrigérants, la récupération des branches, des résidus verts, des TIC, des tubulures acéricoles, des plastiques de bateaux, des capsules Nespresso, des bonbonnes de propane, des électroménagers et divers RDD.

Le tableau 3-2 nous indique les quantités de matières collectées à l’écocentre en 2023. Par rapport à 2022, nous constatons une augmentation de près de 10 % de matières.

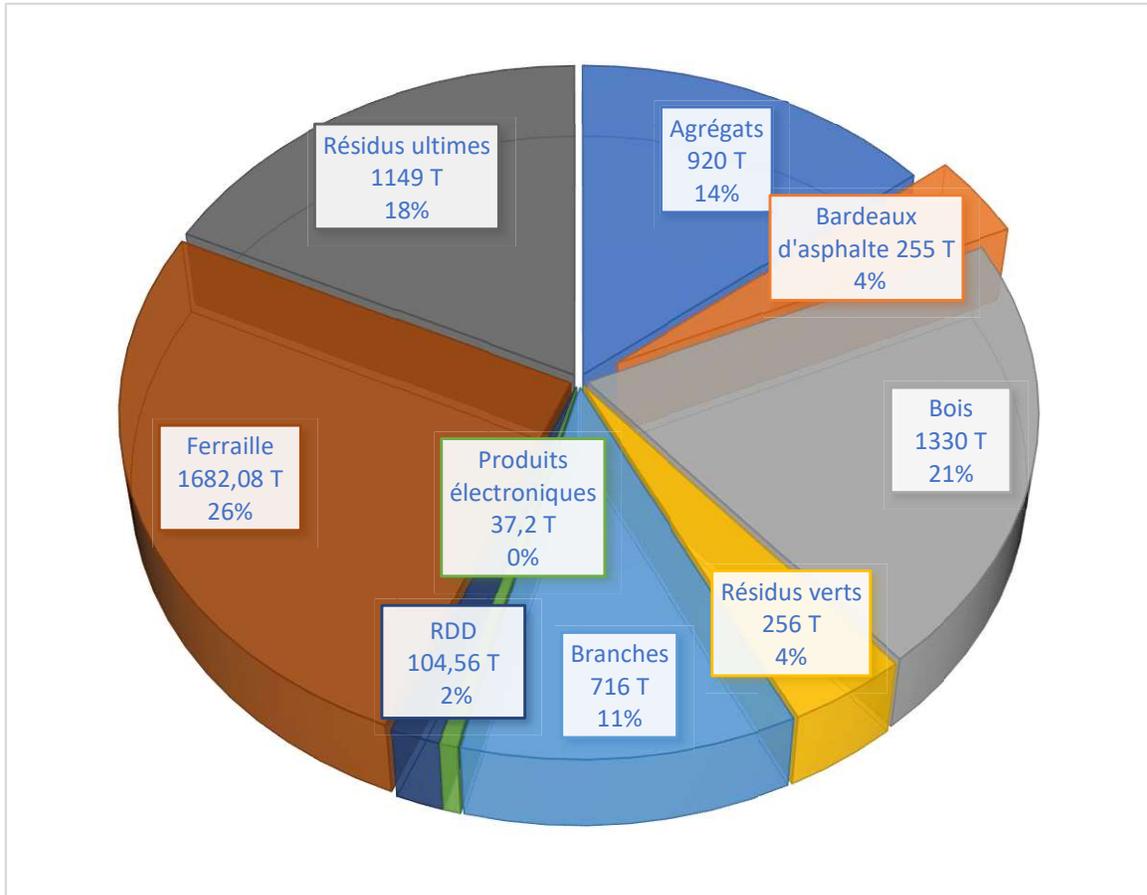
Tableau 3-2 | Quantités de matières déposées à l’écocentre (tonne) en 2022 et 2023

MATIÈRES	QUANTITÉS EN 2022 (TONNE)	QUANTITÉS EN 2023 (TONNE)
Agrégats	969	920
Bardeaux d'asphalte	226	255
Gypse	0	0
Bois	1 099	1 330
Résidus verts	259	256
Branches	319	716
Produits électroniques	38	37,2
Résidus domestiques dangereux	86	104,56
Ferraille	1 681,33	1 682,08
Résidus ultimes	1 188	1 149
Total	5 865,33	6 449,84
Variation 2023/2022	10 %	



Le graphique ci-dessous montre la proportion de chaque matière résiduelle collectée à l'écocentre régional en 2023.

Figure 3-4 | Composition des matières collectées à l'écocentre en 2023



Il ressort du graphique les analyses suivantes :

- ✓ Beaucoup plus de métal en 2023;
- ✓ Une augmentation notable de bois et de branches (en juillet 2023, nous avons vécu une tempête exceptionnelle qui a occasionné beaucoup de dégâts au niveau des arbres);
- ✓ Une quantification des appareils réfrigérants récupérés;
- ✓ Une quantité toujours importante de résidus ultimes à éliminer.

4 PROJETS RÉALISÉS

4.1 Campagne GMR

Enclenchement de la campagne visant à sensibiliser la population sur l'importance d'assurer un bon tri des matières résiduelles. Sur proposition du comité de gestion des matières résiduelles, le mandat a été donné à la firme Colosse, spécialisée dans les volets de *marketing* et de publicité de la campagne de sensibilisation à l'enfouissement.

4.2 Collecte de plastiques de bateaux

En collaboration avec l'organisme AgriRécup, un point de dépôt a été établi à l'écocentre régional pour permettre à certains agriculteurs qui sont loin du dépôt de Massueville d'y déposer leurs plastiques. Une collecte a été effectuée et les plastiques ont été acheminées chez le recycleur Modix à Lachute.

4.3 Récupération des tubulures acéricoles

En collaboration avec l'organisme AgriRécup, un point de dépôt a été établi à l'écocentre régional. Une collecte a été effectuée et les tubulures ont été acheminées chez le recycleur Delta Goma.

4.4 Broyage de branches à l'écocentre

Six broyages de branches ont été réalisés durant l'année 2023 sur le site de l'écocentre.

4.5 Adoption et entrée du PGMR 2023-2030

La MRC a adopté, par règlement numéro 368-23, son PGMR 2023 – 2030 le 5 juillet 2023 et il est entré en vigueur ce même jour.

4.6 Projet d'encombrants valorisables

La MRC a obtenu une subvention de RECYQ-QUÉBEC pour la réalisation d'un projet de valorisation de bois.

L'objectif de ce projet est de créer, sur le site de l'écocentre régional, un atelier avec les équipements nécessaires pour le nettoyage, le démontage, la coupe et la valorisation des éléments qui seront recueillis. L'atelier permettra aussi de faire, autant que possible, les réparations de

certaines meubles pour la revente, améliorant ainsi la qualité de ces matières (donc le taux de valorisation) et assurant également le détournement de ces matières de l'élimination.

4.7 Lieu de dépôt des capsules Nespresso

En partenariat avec Nespresso Canada, un point de collecte des capsules Nespresso a été ouvert à l'écocentre. Ces capsules sont ensuite récupérées par Nespresso Canada pour recyclage.



5 CONCLUSION

En 2023, près de 14 721 tonnes de matières ont été éliminées (283 kg par personne) uniquement pour le secteur résidentiel; cette quantité est en augmentation de 2,3 % par rapport à celle de 2022.

Les points positifs de ce présent bilan se trouvent au niveau de l'augmentation des quantités de matières organiques et des résidus de CRD. En effet, la quantité de matières organiques détournées de l'enfouissement est en hausse. Les efforts des citoyens ont permis de valoriser 7 444 tonnes de matières, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2022.

Du côté des matières recyclables, des efforts doivent être fournis pour réduire la proportion de contaminants (donc de rejets) et vulgariser en permanence les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Pour atteindre les objectifs du gouvernement du Québec, la MRC doit :

- ❖ Favoriser les actions de réduction à la source et de réemploi afin de réduire les volumes à transporter et à traiter;
- ❖ Maintenir les efforts dans l'augmentation du taux de participation au compostage par le biais de la sensibilisation, de l'éducation et le partage des bons coups;
- ❖ Mener des actions pour favoriser le réemploi par :
 - ✓ Des projets de déconstruction avec des mesures incitatives (clauses dans les devis, boîte à outils, directives à l'émission des permis, etc.);
 - ✓ La fabrication d'items avec du bois recyclé et leur vente;
 - ✓ L'optimisation des espaces à l'écocentre, invitant les citoyens à réutiliser les matériaux reçus;
 - ✓ L'accompagnement des organismes communautaires dans la gestion des matières résiduelles.

